

## Compte-rendu du Comité Syndical du 8 Octobre 2015

Les membres du comité syndical se sont réunis le Jeudi 8 Octobre 2015 à 18h à Privas (antenne du Syndicat) séance dirigée par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 17 Septembre 2015, séance pendant laquelle le quorum n'avait pas été atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 8 octobre sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Représentant</b>	<b>Présent(e) ou suppléé(e)</b>	<b>Suppléé(e) par Pouvoir donné à</b>
ALLEFRESDE Laurence	Conseil Départemental		
BALTHAZARD Catherine	Communes isolées		
BERNARD Jérôme	CAPCA	X	
BOURGEOIS David	Communes isolées		
BOURJAT Laetitia	Conseil Départemental	X	
BOYER Aïda	CA du Bassin d'Annonay		
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	X	
CAUSSE René	SEBV du Chassezac		
CHAMBON Dominique	Communes isolées	X	
CHAZE Max	Conseil Départemental		
CIMAZ Michel	Cdc Pays de Vernoux		
CLUTIER Francis	SITHERE		
CLUZEL Michel	Cdc Pays de l'Hermitage Tournonais		
CROS Samuel	SEBP		
CUER Eric	Cdc Barrès Coiron		
DALVERNY Jérôme	Conseil Départemental		
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux Clair		
FRANCOIS Jacques	Commune isolées		
GIRAUD Pascale	Commune isolées		
GOMEZ DE MERCADO France	Commune isolées	X	
GRANGE Louis	Commune isolées		
GRIBET Jacky	CDC Porte de DrômArdèche		
GRIFFE Gérard	Le Teil	X	
M. Le Président	Cdc Cévennes et Montagne Ardéchoises		
M. Le Président	SDEA		
LEFEBVRE Jean Pierre	Commune isolées	X	
LOUCHE Alain	CAPCA	X	
LOUCHE Barnabé	CAPCA		
NOUGIER Luc	Commune isolé		
PAQUELET Marie Claire	Cdc Beaume Drobie		
PETITJEAN Gilbert	Commune isolées	X	
PICARD Frédéric	Cdc Val'Eyrieux		
POT Laurent	Cdc Berg et Coiron		
QUINKAL Maurice	SERENA	X	
SARTRE Jacques	Cdc du Vinobre	X	
SAUSSET Frédéric	Conseil Départemental	X	Mme FOUR Christine
SENECLAUZE Bruno	Cdc Pays de l'Hermitage Tournonais	X	M. DARD Thierry
TAULEIGNE Lise	SEBA	X	
THOMAS Alain	CA du Bassin d'Annonay	X	

TOURETTE Mallaïta	SIRP		
VALLON Raphaël	CDC Porte DrômArdèche		
VERMOREL André	Cdc Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
VERNET Roland	Aubenas		
VIZIER Christian	CDC Porte DrômArdèche		

Assistaient également en tant qu'invités : Bertrand Cochard, Bernard Arnaudon, Henry Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Garlann Nizon, Julien Ferreira, Athénée Roubin

*Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.*

Le quorum est atteint la séance peut s'ouvrir à 18h00

### **1- Compte-rendu du dernier Comité Syndical du 23 Février 2015**

M. Le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire concernant le procès verbal du dernier Comité Syndical, en date du 23 février. Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**Les membres du comité syndical se sont réunis le Lundi 23 Février 2015 à 18h30 à Privas (antenne du Syndicat), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le quorum du Comité Syndical étant atteint, le comité syndical pourra donc délibérer ce 23 février. (article L2121-17 du CGCT).**

Présents ayant voix délibérative :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Représentant</b>	<b>Présent(e) ou suppléé(e)</b>	<b>Suppléé(e) par Pouvoir donné à</b>
LOUCHE Alain	CA Privas Centre Ardèche	X	
LOUCHE Barnabé	CA Privas Centre Ardèche		
BERNARD Jérôme	CA Privas Centre Ardèche	X	
CUER Eric	CDC Barrès-Coiron		X par M. Yves BOYER
PAQUELET M. Claire	CDC Beaume-Drobie		
POT Laurent	CDC Berg et Coiron	X	
PICARD Frédéric	CDC Val'Eyrieux		
BOYER Aïda	CA du Bassin d'Annonay		Pouvoir donné à M. Alain THOMAS
THOMAS Alain	CA du Bassin d'Annonay	X	
VERMOREL André	CDC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
SENECLAUZE Bruno	CDC Pays de l'Hermitage et du Tournonais	X	
CLUZEL Michel	CDC Pays de l'Hermitage et du Tournonais		
BUGAUD Michel	CDC du Vinobre		X par M. Jacques SARTRES
CIMAZ Michel	CDC Pays de Vernoux		

M. le Président	CDC Cévenne et Montagne Ardéchoises		
VIZIER Christian	CDC Porte de DrômArdèche	X	
GRIBET Jacky	CDC Porte de DrômArdèche		
VALLON Raphaël	CDC Porte de DrômArdèche		
CLUTIER Francis	SITHERE	X	
TOURETTE Mallaïta	SIRP		
TAULEIGNE Lise	Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche		
QUINKAL Maurice	SERENA	X	
CAUSSE René	Syndicat d'Etude du Bassin Versant du Chassezac		X par M. Jean Paul ROBERT
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux Clair		
LEFEBVRE Jean-Pierre	Troisième collège	X	
GOMEZ DE MERCADO France	Troisième collège	X	
PETITJEAN Gilbert	Troisième collège	X	
NOUGIER Luc	Troisième collège	X	
BOURGEOIS David	Troisième collège	X	
FRANCOIS Jacques	Troisième collège		
CHAMBON Dominique	Troisième collège		X par M. Emmanuel CAILLET
BALTHAZARD Catherine	Troisième collège	X	
GRANGE Louis	Troisième collège	X	
GIRAUD Pascale	Troisième collège	X	
VERNET Roland	Aubenas		
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	X	
GRIFFE Gérard	Le Teil		Pouvoir à M. Gilbert PETITJEAN
FINIELS Martine	Conseil Général Ardèche		
LACOMBE Denis	Conseil Général Ardèche	X	
L'HERMINIER Raoul	Conseil Général Ardèche		
DUBAY Jacques	Conseil Général Ardèche		
ALEXANDRE Jacques	Conseil Général Ardèche		

Assistaient également en tant qu'invité : Bertrand Cochard, Bernard Arnaudon, Henry Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Garlann Nizon, Frédéric Jacouton, Stéphane Jeannin

*Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.*

Le quorum est atteint la séance peut s'ouvrir à 18h30

M. Maurice Quinkal et M. Ludovic Bayle précisent qu'au précédent mandat il y avait 250 délégués, le quorum était donc très difficile à atteindre. Aujourd'hui, ce nombre est porté à 42, M. Bayle évoque malgré tout les difficultés rencontrées pour atteindre le quorum et demande la plus grande vigilance aux délégués sur ce point.

### 1- Compte-rendu du dernier comité syndical

M. Le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire concernant le procès verbal du dernier Bureau, en date du 4 février. Aucune remarque.

### 2- Compte administratif 2014 - budget principal

Les comptes sont présentés par Mme Stella BSERENI, membre du Bureau. Il y a toujours deux budgets, l'un principal et l'autre régie.

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		74 255,73		702 780,34
Opérations de l'exercice		23 660,46	327 399,24	
<b>Résultat de clôture 2014</b>		<b>97 916,19</b>		<b>375 381,10</b>

LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		777 069,07
Opérations de l'exercice	303 738,78	
<b>Résultat de clôture 2014</b>		<b>473 297,29</b>

### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : - 375 381,10 (A)

- RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
105 535,38	

Besoin de financement : 105 535,38 euros (B)

## BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

### AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical **d'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement, **égal à 97 916,19 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2015.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, il est proposé au Comité Syndical :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2014 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **d'approuver** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **de décider** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

M. Quinkal n'a pas pris part au vote.

### 3- Compte administratif 2014 – Régie Industrielle et Commerciale

Présentation faite par Mme Stella BSERENI

Le compte administratif de l'exercice 2014 du budget de la régie commerciale laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		50 237,86		22 877,11
Opérations de l'exercice		125 485,83		16 198,65
<b>Résultat de clôture 2014</b>		<b>175 723,69</b>		<b>39 075,76</b>

  

LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		73 114,97
Opérations de l'exercice		141 684,48
<b>Resultat de clôture 2014</b>		<b>214 799,45</b>

### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : - 39 075,76 euros (A)

- RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes

Besoin de financement : 10 000,00 (B)

## BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

### AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, **égal à 175 723,69 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2015.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif de la régie commerciale, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, il est proposé au Comité Syndical :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2014 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **d'approuver** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **de décider** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

M. Quinkal n'a pas pris part au vote.

#### 4- Budget Primitif 2015 Budget Principal

Le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2015 pour le budget principal qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 209 189,82 €
- Recettes de fonctionnement : 1 209 189,82 €
- Dépenses d'investissement : 457 629,33 €
- Recettes d'investissement : 457 629,33 €

Total des dépenses : 1 666 819,15 €

Total des recettes : 1 666 819,15 €

Le Comité Syndical approuve le budget présenté.

#### 5- Budget Primitif 2015 Régie Industrielle et Commerciale

Le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2015 de la régie commerciale qui s'établit comme suit :

- Dépenses d'exploitation : 1 015 723,69 €
- Recettes d'exploitation : 1 015 723,69 €
- Dépenses d'investissement : 110 609,55 €
- Recettes d'investissement : 110 609,55 €

Total des dépenses : 1 126 333,24 €

Total des recettes : 1 126 333,24 €

En outre, l'ensemble du personnel étant rémunéré sur le budget principal, il est proposé d'affecter 310 200 euros de masse salariale (salaires + charges sociales) en dépenses sur le budget de la régie industrielle et commerciale sur la base d'un état établi en fin d'année civile. Un montant identique sera inscrit en recette sur le budget principal.

Le Comité Syndical approuve le budget présenté.

## **6- Convention avec la Région Rhône-Alpes**

Garlann NIZON expose rapidement en quoi consiste la Coordination Rhône-Alpes de l'Internet accompagné. Collectif formé par les têtes de réseau existantes en 2007, elle est financée par la région Rhône-Alpes depuis 2009, pour animer les départements de la Région. Or, ce collectif n'ayant pas d'existence juridique, la convention avec la Région était portée jusqu'à maintenant par la [m@ison](mailto:m@ison) de Grigny (EPN dans le Rhône). Or, il s'avère que cette structure est aujourd'hui frappée par une baisse drastique des subventions de la commune, ce qui laisse à présager une fermeture très rapide. Il est donc proposé au Comité Syndical de porter cette convention à hauteur de 105 000 euros sur deux ans.

## **7- Adhésion à OSM**

Il est proposé au comité syndical d'adhérer à l'association Open Street Map. Cette association a pour but de créer une cartographie libre du monde, un peu comme un Wikipédia de la cartographie. Contrairement à Google Map que tout le monde connaît, l'ensemble des éléments déposés sur OSM sont libres de droits, faisant de cette cartographie un bien commun. L'adhésion représente un montant de 50 euros par an. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8- Présentation de Zimbra**

Afin que chacun puisse découvrir et mieux connaître les outils et services proposés par le Syndicat, il a été décidé qu'à l'issue de chaque Comité Syndical un service serait présenté. Frédéric Jacouton, « ouvre le bal » avec une présentation de l'outil de messagerie collaboratif ZIMBRA.

La séance est levée à 19h30

## **2- Compte rendu des décisions du Bureau du 20 Avril 2015**

M. Le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire concernant le procès verbal du dernier Bureau, en date du 20 Avril. Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Étaient présents : Mme Aida Boyer, M. Dominique Chambon, M. Jean-Pierre Lefebvre, M. Jérôme Bernard, M. Maurice Quinkal, Mme Stella Bsereni, M. Gérard Griffé, M. Gilbert Petitjean, Mme France Gomez De Mercado

Assistaient également en tant qu'invité : Bertrand Cochard, Bernard Arnaudon, Henry Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Garlann Nizon,

Excusés : M. Jacques François, M. Louis Grange, M. Alain Louche.

Le quorum est atteint la séance peut s'ouvrir à 18h30

## **1/ Présentation de propositions de nouveaux logos**

Le SMI souhaite profiter de l'occasion de ses 20 ans pour remettre à plat les outils de communication et la charte graphique. Ceci commence par le renouvellement du logo de la structure. Des logos ont été réalisés en interne puis ont été soumis au vote des agents, pour en sélectionner quelques-uns. Ainsi les 7 logos restants sont proposés aux membres du bureau. Après discussions, deux se détachent nettement, sans toutefois remporter l'unanimité. Il est donc décidé que les deux logos seront retravaillés puis re-proposés aux membres du bureau d'ici une semaine.

## **2/ Information sur les 20 ans**

La commission ad hoc ayant eu lieu ce jour, quelques éléments concernant la journée du 6 novembre sont exposés. Ainsi, il est décidé de partir sur une location d'un grand chapiteau et de revoir le programme notamment de l'après-midi pour le centrer plus sur le Syndicat.

## **3/ Information sur la médiation numérique et le lancement de l'appel à projets**

Garlann NIZON expose rapidement ce qui relève de ce terme qui peut sembler abscons. Elle expose également le fait que les EPN sont de plus en plus pris en compte dans le paysage national et que l'animation du réseau fait partie des actions historiques du Syndicat. Elle regrette cependant le fait, que rares sont les EPN qui ont su évoluer dans leur mission et dans leur posture sur le territoire. Aussi, afin de les faire évoluer et en faire des outils d'animation au service du territoire, elle expose rapidement la démarche de l'appel à projets qui devrait sortir d'ici peu. M. Quinkal demande à ce que l'appel à projets soit présenté dans les communautés de communes, mais que Garlann NIZON soit accompagnée par un des membres du bureau afin à la fois de montrer l'implication du SMI dans cette opération mais aussi pour se donner le plus de chance possible quant à la réussite de cet appel à projets.

## **4/ Signature Charte GéoArdèche Bourse Foncière Forestière de l'Ardèche**

Information concernant cette signature, aucune objection.

## **5/ Information sur l'avancée des négociations sur le bâtiment de Privas**

Une première proposition d'achat a été faite oralement à hauteur de 130 000 euros. M. Bayle précise qu'il faudra compter environ 40 à 50 000 euros de travaux. Les négociations sont à amorcer.

## **6/ Information sur les discussions avec le CG de la Drôme et la Région Rhône Alpes**

M. Bayle explique qu'une réunion de travail a eu lieu avec le Directeur Général des services du Conseil Général de la Drôme afin d'évoquer les pistes d'intervention des Inforoutes sur le territoire drômois, une seconde réunion de travail est prévu le 24 avril.

M. Bayle évoque aussi le rendez vous à la Région Rhône Alpes pour aborder la convention Coraia qui devrait être validée en CP fin juin. M. Bayle précise que ce dossier permet d'amorcer un premier partenariat avec la Région, et permettra au SMI de s'afficher comme un acteur majeur de la médiation numérique en Rhône-Alpes.

## **7/ Point GED**

L'appel d'offres concernant la GED a été déclaré infructueux. En effet, les coûts inhérents sont trop élevés pour pouvoir espérer trouver un modèle économique. Le Syndicat a donc étudié les solutions libres. Aussi, deux logiciels moyennant quelques modifications pourraient correspondre à nos besoins. Il s'agit de Alfresco et Nuxeo, M. Eldin travaille d'ors et déjà dessus.

## **8/ Point RH**

M. Bayle expose la situation difficile du syndicat. En effet, il doit faire face à l'absence de M. Suszwalak depuis bientôt un an et l'activité ne cesse de croître. Il en profite pour saluer l'implication et l'engagement des salariés des Inforoutes.

Afin de pouvoir faire face il est nécessaire de procéder à des recrutements. Ainsi un technicien arrivera fin juin conformément à la décision prise lors du dernier Comité Syndical.



D'autre part, l'accueil d'un développeur en alternance, en stage est en cours de négociation avec l'université J Fourrier à Grenoble.

Enfin, pour seconder M. Bayle dans ses tâches administratives notamment, le SMI étudie la possibilité (en partenariat avec la CCI de la Drôme) d'accueillir une Assistante de direction en alternance (rythme 3 semaines en entreprise, 1 semaine en formation).

M. Bernard évoque la problématique de non réponse aux sollicitations ou de délais trop longs d'intervention. En effet, ce retour lui a été fait par le directeur de l'école d'Alissas. La question des ressources humaines est donc évoquée, suite à la remarque de M. Chambon. En effet, il lui paraît que les problèmes sont résolus au fur et à mesure « avec des rustines » sans une réelle politique d'embauche et une vision à long terme. D'autre part, M. Bayle précise que le SMI a fait le choix de ne pas augmenter ses tarifs, que les salaires pratiqués au SMI sont peu élevés et que le personnel est à la limite de la rupture. Pour M. Chambon précise qu'il lui semble nécessaire de mettre en place un véritable organigramme et qu'augmenter la cotisation pourra se faire en ajoutant des services.

La séance est levée à 20h30

### **3- Compte rendu des décisions du Bureau du 22 Juin 2015**

M. Le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire concernant le procès verbal du dernier Bureau, en date du 22 Juin. Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Étaient présents : M. Dominique Chambon, M. Jean-Pierre Lefebvre, M. Maurice Quinkal, Mme Stella Bsereni, M. Petitjean, Mme France Gomez De Mercado, M. Jacques François, M. Louis Grange, M. Alain Louche.

Assistaient également en tant qu'invité : Bertrand Cochard, Bernard Arnaudon, Henry Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Garlann Nizon,

Excusés : Mme Aïda Boyer, M. Gérard Griffe, M. Jérôme Bernard,

Le quorum est atteint la séance peut s'ouvrir à 18h30

#### **1/ Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 20 avril**

Pas de remarques particulières

#### **2/ Point 20 ans du SMI**

Pour rappel M. Bayle précise que dernièrement le bureau a validé le fait que cet évènement se déroule sur 1 jour unique.

M. Eldin a fait valider que le chapiteau pouvait être installé sur le terrain de basket attenant à la salle polyvalente.

M. Bayle a transmis un devis de traiteur, il évoque le peu de réponse des artisans à ses demandes, afin de garantir la mise en concurrence, il est contraint de procéder à des demandes auprès d'artisans plus éloignés.

M. Quinkal a émis le souhait de restreindre le cadeau de bienvenue, M. Bayle fera d'autres propositions

M. Bernard a précisé que la municipalité disposait de 400 chaises et de tables en nombre suffisant.

Pour des questions de sécurité une vérification a été faite pour valider la présence d'un point d'eau à côté du terrain de basket. Se pose alors la question de savoir si la présence du SDIS ou de la sécurité civile était nécessaire s'agissant d'un évènement privé. M. Bayle se renseignera prochainement.

La conférence du matin est validée. Pour ce qui concerne l'après-midi

Sur l'après-midi les thématiques pressenties sont les suivantes :

- «La démat quel impact?» avec pour invités pressentis : La DGFIP de la Drôme ou un Trésorier, Mme Porte des archives départementale de l'Ardèche (impact de la dématérialisation sur les archives), M Gargault Référent CNIL pour évoquer les règles de sécurité

- « le plan d'adressage des collectivités » avec pour invités pressentis : Sylvain Valayer d'ADN pour

expliquer les besoins sur le déploiement du FTTH, Une personne d'OSM, éventuellement quelqu'un du SDIS.

Il est nécessaire d'anticiper et de prévoir une introduction pour poser les bases de connaissance de la problématique.

En ouverture de la journée, interviendront : M. Quinkal, M le Président du CG, M. Bernard, le Préfet (éventuellement) un sénateur et un député?

Des stands sont prévus, ils seront au maximum tenus par des fournisseurs pour démonstration de leurs outils.

Symbolique des 20 ans - Premier FAI grand public a vu le jour en même temps que les inforoutes (club Internet)

Le lancement des invitations et des inscriptions aura lieu rapidement.

A l'accueil il est prévu de remettre un badge avec « tour cou » afin que les participants puissent s'identifier. Un code couleur pourrait être approprié, pour distinguer les élus, les agents, les techniciens, les intervenants.

### **3/ Recrutement, modification des besoins suite au dernier bureau**

Suite à la demande de M. Chambon, un organigramme a été établi. Il permet d'identifier l'organisation générale et l'ensemble des agents. M. Bayle procède à quelques explications :

- Prochainement un développeur informatique en alternance viendra renforcer l'équipe.
- Le contrat de Céline Valla se termine en septembre, mais pour répondre au besoin concernant l'assistance Cosoluce (118 adhérents) un minimum de 2 ETP est nécessaire. Son contrat sera donc renouvelé pour 6 mois à raison de 19 heures par semaine au lieu de 15.
- La mission de relation aux collectivités menée auparavant par M. Bayle sera désormais assurée par Athénée Roubin
- La communication est désormais attribuée à Julien Ferreira qui se verra alléger ses tâches concernant la maintenance et la hotline.
- Le contrat d'Amira Meirad sera renouvelé pour une durée d'un an dès fin août
- Manque potentiellement également un jeune en alternance (BTS)

M. Louche demande combien d'ETP sont dédiés aux collèges, M. Bayle explique qu'un nouveau technicien venant du Carmi (M. Boffi), renforce l'équipe depuis peu. En outre, Johan, est entièrement dédié à cette tâche et en complément un panachage entre les autres techniciens vient en renfort. Les collèges représentent donc 3 ETP financés par le CG.

M. François intervient pour signifier qu'il serait bien de montrer l'organisation générale entre chaque application sur l'organigramme ainsi que de faire ressortir la responsabilité de l'architecture globale du système d'information. Pour lui la cohérence globale n'est pas visible.

Pour M. Lefebvre il est nécessaire de développer le conseil en amont afin de garantir et anticiper l'interopérabilité des données et ainsi favoriser le dialogue et l'échange inter-collectivités.

### **4/ Achat Bâtiment Privas**

Un RDV avec le propriétaire M. Rampa est en attente pour le 1er juillet. Une proposition sera faite à hauteur de 140 000 euros. Si des négociations sont à engager le bureau sera de nouveau consulté.

### **5/ Information sur nouvelle convention CG07/CAF/SMI**

Modification administrative - annexe à la convention principale qui lie le CG et le SMI

### **6/ Information sur projet de convention de partenariat avec le Pole Numérique de la Drôme**

Aujourd'hui il n'y a pas d'éditeur sur Oswillo mais le Pôle Numérique a besoin de « petites mains » pour faire le travail de terrain (notamment en ce qui concerne, les certificats électroniques, la configuration des tiers de télétransmission, l'envoi de flux en trésorerie), pour le compte des communes drômoises.

### **7/ Prochain Comité Syndical en septembre**

Le prochain Comité Syndical est fixé au Jeudi 17 Septembre à 18 h

### **8/ Information sur les MAPA en cours et à venir**

Un marché a été publié pour les logiciels de gestion de la petite enfance, 4 offres ont été reçues. Cet outil permettrait de gérer les inscriptions et facturations aux TAPS, à la cantine, à la Crèche, au CLSH et la mise en place d'un portail famille pour payer sur Internet

Un marché sera lancé en septembre pour acquérir un logiciel de SPANC, en lien avec ADS et le cadastre.

### **9/ Questions diverses**

La Communauté de communes de Val'Eyrieux est candidate à l'appel à projets « territoire à énergie positive », demande un courrier de soutien du SMI.

Pas d'inconvénient

La séance est levée à 20h00

### **4- DM1**

Mme BSERENI Stella expose que suite au vote du Budget Primitif, l'excédent de fonctionnement a été arrondi à l'euro inférieur et les Restes à Réaliser ont été déduit par erreur de l'excédent d'investissement, la DM permettra de mettre à jour ces données.

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Autres Bâtiments Publics : 21318 (21) : + 60 000,00 €	Excédent d'Inves : 001 (001) : + 105 535,38 €
Matériel de Transport : 2182 (21) : + 20 000,00 €	
Matérie de Bureau et Info : 2183 (21) : + 25 535,38 €	
<b>Total</b>	<b>+ 105 535,38 €</b>

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fournitures d'entretien : 60631 (011) : + 0,40 €	Excédent de Fonc : 002 (002) : + 0,40 €
<b>Total</b>	<b>+ 0,40 €</b>

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

### **5- Modification du tableau des effectifs**

Le Président porte à la connaissance des membres du comité syndical de la demande de Mme Magaly DIAS de travailler 35 heures, il est donc proposé au comité syndical d'autoriser M. Le Président à :

- Saisir le Comité Technique Paritaire du CDG 07
- Prendre la délibération pour la création du nouveau poste conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 et suppression de l'ancien poste
- Déclarer la création de poste auprès du centre de gestion
- Prendre un arrêté portant nomination de l'agent sur le nouveau poste et marquant la modification de durée hebdomadaire de travail (Voir modèle sur site interne du CDG).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la demande de modification de tableau des effectifs présentée.

### **6- Demande d'adhésion et de retrait de collectivités**

M. QUINKAL Maurice porte à la connaissance des membres les demandes d'adhésion :

- de la Commune de Montreal (502 habitants) et Charmes Sur Rhône (2441 habitants)
- de la Communauté de Communes RHONE HELVIE

et la demande de retrait de la commune de Cros de Géorand (169 habitants)

Le comité syndical approuve à l'unanimité ces décisions.

### **7- Ajout de tarifs**

M. QUINKAL Maurice propose à compter du 1 septembre un logiciel de gestion de petite enfance (cantine, crèche, clsh, taps, portage de repas et portail web pour les familles) dont voici les prix :

<b><i>Logiciel de Petite Enfance</i></b>	<b>Installation, paramétrage, formation initiale</b>	<b>Maintenance mensuelle HT</b>
Commune de 0 à 500 habitants	615 €	48 €
Commune de 501 à 1 500 habitants EPCI de moins de 11 agents	615 €	61 €
Commune de 1 501 à 3 000 habitants EPCI de 11 à 19 agents	1025 €	95 €
Commune de 3001 à 5000 habitants EPCI de 20 à 35 agents	1025 €	164 €
Commune de 5001 à 10 000 habitants EPCI de 36 à 59 agents	1230 €	191 €
Commune de plus de 10 000 habitants EPCI de 60 agents et plus	1230 €	274 €

### **8- Convention avec la CAF**

M. QUINKAL Maurice présente le cadre du projet "Information jeunesse - expérimentation de la présence éducative des professionnels de la jeunesse sur Internet" du Conseil Général de l'Ardèche et de la CAF de l'Ardèche, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser M. Maurice QUINKAL à signer la convention et ses annexes.

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise M. QUINKAL Maurice à signer cette convention

### **9- Signature convention mise à disposition de Mr PASTRE Guy**

Lors du Comité Syndical du 23 février 2015, le comité a autorisé M. Maurice QUINKAL à signer une

convention avec la Région RHONE ALPES concernant l'animation du réseau prénommé CORAIA, dans le cadre de ce projet il vous est proposé d'autoriser M. Maurice QUINKAL à signer une convention de mise à disposition, à mi temps, de M. Guy PASTRE fonctionnaire à la mairie de GRIGNY.

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise M. QUINKAL Maurice à signer cette convention.

### **10- Information sur les 20 ans du syndicat**

M. QUINKAL Maurice informe les élus de la manifestation qui aura lieu le 6 novembre et explique le programme de la journée.

M. QUINKAL Maurice sollicite les élus du Syndicat à être présents et à relayer l'information.

### **11- Convention MNT**

M. QUINKAL Maurice évoque la modification de la convention CDG07/MNT qui prévoit une baisse du taux de cotisation

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise M. QUINKAL Maurice à signer cette avenant.

### **12- Questions diverses :**

- Campagnol

M. QUINKAL Maurice présente le n°328 de Septembre 2015 du Journal « 36000 Communes » dans lequel on peut retrouver une interview de M.BAYLE Ludovic à propos du projet Campagnol.

Le projet Campagnol est porté par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et permet désormais à ses adhérents de disposer d'un site internet communal pour 180 euros TTC par an.

Une offre "tout compris" dont la caractéristique principale est la simplicité d'utilisation. Avec campagnol.fr, la création du site internet communal est enfin à la portée des maires : sans formation et en toute autonomie.

Le SMI fournit toute son expertise sur le projet et héberge complètement la solution.

2 machines serveurs sont dédiées à ce projet, pour un total de 740 sites hébergés, et de nombreux autres services (messagerie électronique, listes de diffusion)

- Réseau Amplivia

Le réseau AMPLIVIA est un réseau haut débit qui permet aux établissements d'enseignement supérieur, aux lycées, aux collèges, aux écoles, aux inspections académiques et aux organismes publics de recherche de Rhône-Alpes de bénéficier de services Internet à haut débit.

Suite à un nouvel appel d'offre, le réseau pourrait s'ouvrir aux hôpitaux et aux collectivités.

M. QUINKAL Maurice propose au comité syndical d'adhérer au projet AMPLIVIA si celui-ci n'a pas d'impact financier

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention à la condition que celle-ci n'engage pas financièrement le syndicat

- Appel à projet des EPN

Mme BOURJAT Laetitia, conseillère départementale et élue de la CC du pays de Saint Félicien a souhaité avoir des précisions concernant la procédure de candidature pour répondre à l'appel à projet.

Garlann Nizon a rappelé la marche à suivre et le calendrier prévisionnel.

- Prochain Comité Syndical

La prochaine séance de comité syndical devrait avoir lieu au début du mois de Décembre 2015.  
La difficulté de mobiliser les élus pour réunir le Quorum amène M. QUINKAL à se demander s'il ne faudrait pas lancer une opération de phoning pour sensibiliser les délégués titulaires sur leur rôle.

La séance est levée à 19h00